Conseil communal de Delley-Portalban

Assemblée communale du 16 décembre 2021

Lieu

: Salle polyvalente de Gletterens en raison des mesures

COVID-19 à respecter

Présidence :

Philippe Cotting

Membres présents :

53 citoyens et citoyennes

Majorité absolue :

27

Excusés:

Messieurs Benoît Sudan et Henri Guerry

Désignation des scrutateurs :

Messieurs Valentin Béguin et Etienne Charmillot

A 20h00, l'assemblée est déclarée ouverte.

Au nom des Autorités communales, M. Philippe Cotting, syndic, salue les participants à cette assemblée et leur souhaite la bienvenue.

Cette assemblée a été convoquée légalement par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et par tous-ménages.

M. Cotting informe d'une rocade dans le tractanda, soit entre :

Point 3 – règlement des finances et point 2 – Budgets 2022

Aucune opposition n'est formulée par les membres de l'assemblée.

Présentation du tractanda

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mai 2021
- 2. Règlement des finances
- 2.1 Présentation
- 2.2 Rapport de la Commission financière
- 2.3 Approbation
- 3. Budgets 2022
- 3.1 Présentation du budget de fonctionnement
 - a) Rapport de la Commission financière
- 3.2 Présentation du budget des investissements

- > CHF 1'200'000.00 Réfection de pontons au port de batellerie
- CHF 120'000.00 Aménagement de la place d'entreposage de remorques à bateaux (ancien terrain de football du Chemin des Grèves), arborisation et fermeture
- CHF 270'000.00 Aménagement de places de pétanque, installation d'un couvert secteur camping-plage, remplacement du cabanon de la plage, installations techniques et arborisation
 - a) Rapport de la Commission financière
- 3.3 Approbation des budgets
- Modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye
- 4.1 Présentation des modifications de l'art. 27 « Emprunts » des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye
- 4.2 Rapport de la Commission financière
- 4.3 Approbation
- 5. Informations et divers

L'ordre du jour est accepté par les membres de l'assemblée qui peut délibérer conformément à la loi.

Point 1 – Approbation du procès-verbal du 31 mai 2021

Comme à l'accoutumée, le procès-verbal ne sera pas lu. Les citoyens et les citoyennes ont pu le consulter soit sur le site internet ou soit à l'administration communale.

M. Yann Dubied relève qu'une de ses interventions n'y est pas mentionnée. La remarque suivante sera donc ajoutée au procès-verbal, sous le point 3 : Investissement pour le changement du système informatique de l'administration communale et crédit y relatif

« M. Yann Dubied demande expressément si des formations sont prévues d'être dispensées aux employées. M. Claude-Alain Guerry répond par l'affirmative. »

Aucune autre remarque n'étant formulée, les citoyennes et les citoyens qui approuvent ce procès-verbal sont invités à se prononcer en levant la main.

Vote:

A main levée, les membres de l'assemblée communale approuvent le procès-verbal de l'assemblée du 31 mai 2021 à la majorité des voix, sans objection et une abstention.

Point 2 - Règlement des finances

Les citoyens et les citoyennes ont pu consulter le règlement des finances soit sur le site internet ou soit à l'administration communale.

M. Claude-Alain Guerry, conseiller communal en charge des finances, procède aux explications sur les bases légales et les différents points du règlement.

La loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) est entrée en vigueur au 1er janvier 2021 et met en œuvre la réforme du modèle comptable harmonisé, appelé communément MCH2 (modèle comptable harmonisé).

Ces nouvelles dispositions ont pour effet plusieurs modifications essentielles, quelques nouvelles normes à intégrer, avec notamment pour objectifs de rendre la situation financière des collectivités locales plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen, ainsi que d'accorder aux autorités locales plus de compétences financières et de responsabilités politiques.

Le Conseil communal a pris la décision de mettre en place MCH2 à partir du budget 2022. En raison de cette entrée en vigueur, un règlement sur les finances communales (RFin) doit être

Ce règlement, basé sur le règlement type du Service des communes, a été soumis à la commission financière, ainsi qu'au Service des communes.

Il est donc relevé:

Impôts

La fixation du taux d'imposition reste de la compétence de l'assemblée communale et doit faire, en cas de modification, l'objet d'un point distinct à l'ordre du jour.

Limite d'activation des investissements

approuvé par le législatif de la commune.

Le montant a été défini par le Conseil communal sur la base d'une moyenne des investissements.

Compétences financières du Conseil communal

Le but de ce montant est d'éviter au Conseil communal de devoir demander un crédit supplémentaire à l'assemblée communale si la dépense n'est pas prévisible. Il pourrait s'agir par exemple d'un changement urgent de véhicule.

Dépense liée

Il pourrait s'agir d'une dépense à voter dans le cadre d'une association, telle que l'association médico-sociale ou le CO.

Crédit additionnel

Le crédit additionnel complète un crédit d'engagement insuffisant. Il s'agit de la différence entre le crédit d'engagement décidé et le décompte final constaté.

Le Conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel si ce dernier constate, avant la réalisation du projet ou au cours de celle-ci, que le crédit d'engagement sera dépassé.

Crédit supplémentaire

Un crédit supplémentaire corrige un crédit budgétaire insuffisant. C'est la différence entre le montant inscrit au budget et la facture finale.

<u>Autres compétences décisionnelles du Conseil communal</u>

Au début de chaque législature, le législatif délègue un certain montant au Conseil communal pour les transactions immobilières. Avec la nouvelle loi, cette délégation doit faire partie du règlement sur les finances communales et ne sera plus voté en début de législature.

En conclusion, le Conseil communal préavise favorablement ce règlement et demande à l'assemblée communale de bien vouloir l'accepter.

Rapport et préavis de la commission financière

M. Grégory Rodrigo, président de la commission financière, informe que cette dernière a pris connaissance du Règlement de finances proposé par le Conseil communal en application de la Loi sur les Finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 et de l'Ordonnance sur les Finances communales (ODCo) du 14 octobre 2019.

La Commission financière émet un préavis favorable.

Aucune remarque n'étant formulée, les citoyennes et les citoyens qui approuvent ce règlement sont invités à se prononcer en levant la main.

Vote:

A main levée, les membres de l'assemblée communale approuvent le règlement des finances à la majorité des voix, une objection et une abstention.

Point 3 – Budgets de l'exercice 2022

3.1 Budget de fonctionnement

M. Claude-Alain Guerry procède, par rétroprojection, aux résumés des chapitres et qui résultent sur un excédent de revenus de CHF 44'136.00.

Il présente les charges et les revenus supplémentaires en application aux normes comptables MCH2 :

Charges supplémentaires :

CHF	100'000.00	participation au CO de la Broye
CHF	90'000.00	port de batellerie, locations plan d'eau et DDP
CHF	50'000.00	études concept de circulation
CHF	15'000.00	culture et loisirs
CHF	25'000.00	entretien des routes et éclairages
CHF	30'000.00	compacteur (déchetterie Portalban-Dessus)
CHF	77'000.00	étude « Ruisseau des Côtes »

Revenus supplémentaires :

CHF 346'000.00	impôts communaux ordinaires
CHF 170'000.00	impôts communaux spéciaux

Pour la première fois, le budget 2022 est présenté selon les normes comptables MCH2 par le nouveau Conseil communal.

M. Guerry présente ensuite la mise en œuvre du programme de législature dont les principaux points sont :

- Mise en place de la nouvelle administration communale
- Réfection des pontons du port de batellerie
- > Réaménagement de la zone touristique (concept de circulation, buvette La Nacelle)
- Rénovation et entretien des bâtiments communaux

De plus, la bascule sur le nouveau plan comptable a permis la création de plusieurs chapitres permettant un meilleur suivi du budget et facilitant l'implication du calcul de la TVA. Cependant, l'introduction du nouveau plan comptable pour 2022 complique les comparaisons sur plusieurs exercices, car certains éléments sont comptabilisés de manière différente.

D'autres éléments sont ensuite relevés :

L'introduction de MCH2 a modifié la méthode de comptabilisation des salaires.

- Augmentation de la masse salariale due à l'engagement d'un responsable technique pour les constructions (+45%) et d'une aide pour la voirie (+25%).
- Les charges de biens et services enregistrent une hausse de + CHF 150'000.00, notamment en raison des charges d'honoraires d'experts externes dont la commune est dépendante.
- Les charges liées poursuivent leur tendance habituelle en augmentant de CHF 208'000.00.
- Les amortissements correspondent aux montants antérieurs, augmentés des futurs investissements du patrimoine administratif.
 - Pour la détermination du patrimoine administratif selon MCH2, en premier lieu, il faut réaliser un inventaire de tous les biens. Ensuite, il faut procéder à une réévaluation sur les montants investis ainsi que les amortissements cumulés sur les 20 dernières années. L'inventaire de biens étant à constituer, il sera effectué en cours de l'exercice 2022. Il en va de même pour les valeurs et les amortissements.
- Les nouveaux investissements ont été déterminés selon leur durée de vie selon MCH2. Ainsi, les montants des amortissements s'élèvent à CHF 400'000.00 et les intérêts à CHF 174'400.00.

Responsable technique

M. Alexandre Elie, conseiller communal, renseigne sur le processus d'engagement et les spécificités de ce nouveau poste. Ainsi, afin de répondre aux exigences de l'Etat au niveau des diverses procédures des constructions et des contrôles incendie, notre commune s'est alliée aux communes de Vallon et de Gletterens pour la mise en place de ce nouveau service technique. Les émoluments communaux seront perçus en fonction des prestations.

La personne en charge est certes engagée par la commune de Delley-Portalban, cependant la répartition des charges salariales entre les trois communes est conclue par convention, soit 45% pour Delley-Portalban, 35% pour Gletterens et 20% pour Vallon, dans un premier temps. Ce mode de répartition pourra faire l'objet d'une réévaluation en fonction des prestations fournies pour chacune. Les charges matérielles sont quant à elles réparties à raison d'un tiers pour chaque commune.

Rapport et préavis de la commission financière :

La parole est donnée à M. Grégory Rodrigo, président :

La commission financière a pris connaissance du budget 2022. Afin de s'assurer d'une compréhension correcte des éléments budgétés, une rencontre a eu lieu avec le Conseil communal pour une première discussion. Le passage à MCH2 a rendu difficile l'analyse comparative du budget 2022 avec le budget et les comptes 2021. Suite à cette rencontre, des compléments ont été apportés.

En fonction de ces éléments et par rapport au budget présenté, la commission financière relève :

Le budget 2022 est augmenté de CHF 782'938.00 par rapport au budget 2021. Les postes subissant les plus fortes variations sont mentionnés :

- + CHF 198'647.00 charges du personnel
- + CHF 149'853.00 charges des biens et services
- + CHF 140'188.00 amortissement du patrimoine administratif
- CHF 21'925.00 charges financières
- + CHF 291'307.00 charges de transfert
- + CHF 511'615.00 revenus fiscaux

- + CHF 301'500.00 revenus financiers
- CHF 124'569.00 imputations internes

Il ressort un risque potentiel pour CHF 300'000.00 de charges augmentées/recettes diminuées et CHF 100'000.00 de charges économisées.

La réévaluation du patrimoine administratif aura un effet notable tant au bilan que dans les comptes de fonctionnement. La commission financière souhaiterait être intégrée à ce processus et rend attentif le Conseil communal que cette procédure devrait être terminée au moins en septembre 2022 afin d'être prêt pour le budget 2023.

Il est également noté que le recrutement du responsable technique a été fait au nom de la commune de Delley-Portalban et que les communes de Vallon et de Gletterens y ont adhéré par convention afin d'en bénéficier, ce qui décharge la commune d'une partie du risque financier relatif au personnel.

Enfin, la commission financière relève que l'ensemble des documents concernant le budget et les investissements 2022 mis à disposition du public ne leur a pas été transmis au moment propice ce qui leur aurait facilité la compréhension des figures financières pour 2022. Cependant, elle considère le budget comme étant bien construit dans son ensemble, malgré des charges liées en constante augmentation, le budget de fonctionnement 2022 dégage un excédent de produit de CHF 44'136.00.

La Commission émet un préavis favorable.

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- M. Yann Dubied remarque que les charges sont en constante augmentation. Concernant le service technique, il se pose la question sur les qualifications de la personne en charge et si un service de qualité peut être fourni si le responsable ne dispose pas d'un brevet fédéral ou d'une autre formation. De plus, au vu du nombre restreint des dossiers qui paraissent en procédure ordinaire, il se demande si la charge de travail est suffisante par rapport aux taux d'occupation.
 - M. Elie informe que la personne engagée a déjà exercé en tant que responsable technique dans une commune broyarde à 100% et une majorité des communes disposent d'un tel service. La personne qui occupera ce poste devra certes être au bénéfice d'une formation spécifique concernant les contrôles incendie, cependant un brevet fédéral n'est pas nécessaire. De plus, hormis la gestion des dossiers des constructions, des suivis et des vérifications, tous les bâtiments communaux devront faire l'objet d'un contrôle incendie, ce qui justifie amplement le taux d'occupation.
- M. Alexandre Dubey relève une augmentation des jetons du Conseil communal.
 - M. Claude-Alain Guerry informe que le montant fixe a été augmenté, une partie des charges sera répartie dans les divers chapitres de la zone touristique. Les montants des jetons et des séances sont fixés selon le règlement interne du Conseil communal.
- M. Alexandre Dubey relève une augmentation de CHF 8'000.00 au service du feu. Il demande s'il ne serait pas judicieux que la commune se procure du matériel supplémentaire afin qu'il soit en suffisance lors des inondations, comme cet été notamment, étant donné qu'il en a manqué.
 - M. Philippe Cotting rappelle que le Corps des sapeurs-pompiers est géré pas une Association depuis quelques années déjà. En adhérant à cette Association, tout le matériel a été repris et est maintenant géré par le CSPI Agnens. Tout achat de matériel

est donc à intégrer au budget du CSPI et toutes les charges, telles que les soldes, les interventions, la location des locaux à St-Aubin sont gérés par cette Association. Dès l'année prochaine, la gestion de la défense incendie sera appliquée au niveau régional.

- M. Alexandre Dubey estime que du matériel devrait être mis à disposition au niveau de l'édilité.
- Il demande ensuite quelles dépenses comprend le montant de CHF 13'000.00 porté au budget achat centre sportif.
 - M. Sébastien Ney, conseiller communal, informe que ce montant comprend entre autre la mise en place d'un module box-up avec l'application de locations des différents jeux mis à disposition. Une réflexion sera portée en 2023 pour l'étude d'un skate-park et d'un terrain multisports.
- M. Jean-Claude Décrevel demande pourquoi le budget manque de comparaison avec l'exercice précédent.
 - Comme déjà énoncé précédemment, M. Claude-Alain Guerry relève que l'introduction du nouveau plan comptable pour 2022 complique les comparaisons sur plusieurs exercices, car certains éléments sont comptabilisés de manière différente.
- ➤ M. Jean-Claude Décrevel demande si l'augmentation de CHF 90'000.00 des charges de location du port de batellerie concerne une augmentation du tarif au m2.
 - M. Philippe Cotting répond par l'affirmative. Cette réévaluation est en relation avec le renouvellement de la concession du port. La location du DDP dépend du Service des forêts et de la nature. Suite à une nouvelle estimation du terrain, la location a été fixée à CHF. 1.16 par m2. Celle du plan d'eau dépend du Service des lacs et cours d'eau et est régie par une Ordonnance de 2010 selon un calcul complexe qui différencie les tarifs selon certains éléments tels que la passerelle, la rampe, les pontons, etc...
 - En réponse à M. Décrevel de savoir si des revenus supplémentaires ont été prévus, M. Cotting informe qu'en contrepartie, le tarif de location des places d'amarrage a été augmenté de CHF 20.00/m2.
- M. Sébastien Schmid procède à une intervention concernant la participation communale de Delley-Portalban au camp de ski et propose d'augmenter le budget de fonctionnement 2022 et la part au financement du camp de ski de CHF 9'600.00 sous le couvert de l'AISDPG, représentante des communes du cercle scolaire intercommunal. Il énonce l'arrêté du Tribunal fédéral du 07.12.20217 qui conclut que les camps font partie des moyens nécessaires et servant immédiatement l'objectif d'enseignement, lorsqu'il existe une obligation d'y participer. Dans ce cas, ils font partie de l'enseignement de base suffisant et gratuit. Cet arrêt avait précisé l'étendue de la gratuité de l'enseignement obligatoire en Suisse, ayant pour effet de limiter la participation des parents aux frais scolaires.

Le vote du Grand Conseil et la directive de la DICS concluent que l'Etat assume l'ensemble des fournitures scolaires et laisse aux communes le financement des activités scolaires. Les subventions JS et l'aide cantonale en appoint des subventions JS restent acquises. Les communes financent en contrepartie toutes les activités scolaires et décident du financement. Il revient aux établissements scolaires de définir ce qu'ils souhaitent organiser avec les élèves.

Après déduction des participations des parents pour les repas, de la participation au financement de la troupe de théâtre, de l'argent récolté par les élèves auprès de leurs parents ou familles pour sponsoriser la RunSkiCup, des subventions JS ainsi que de la participation cantonale, la part du financement communal n'est que d'environ 30%.

Au regard du budget proposé ce soir, de la baisse des charges du cercle scolaire intercommunal, de l'augmentation des rentrées fiscales et de l'excédent de produits proposé de plus de CHF 44'000.00, M. Schmid propose d'augmenter la participation communale de CHF 150.00 par enfants de notre commune qui participent au camp de ski, ce qui doit correspondre à un budget total de CHF 9'600.00, qui peut être pris sur les liquidités courantes et permettra de soulager les parents qui sont également mis à contribution à hauteur d'env. 30%. M. Schmid prie l'assemblée communale d'approuver cette modification du budget 2022 d'un montant de CHF 9'600.00 en charges.

M. Philippe Cotting rappelle que le cercle scolaire est géré par l'Association intercommunale des écoles (AISDPG), ce qui veut dire que les communes membres ont donné les compétences de la gestion globale à l'Association. Le budget de l'AISDPG a en outre été approuvé par l'assemblée des délégués.

Dans le cadre du camp de ski, l'AISDPG a demandé une participation de CHF 80.00 par enfant. Les communes membres financent le camp de ski par la biais de l'AISDPG, à laquelle s'ajoutent les participation du groupe de théâtre etc.. La requête de M. Schmid sera soumise à l'AISDPG. Il rappelle que le camp de ski est organisé depuis de nombreuses années et qu'une participation par enfant qui y participe est demandée.

- M. Schmid souhaite s'assurer que la communication soit effectuée par une motion.
- M. Yann Dubied propose de voter une motion de manière à s'assurer que la demande soit bien transmise.
- M. Gérald Cantin rappelle que la commune est membre de plusieurs Associations. Il est donc difficile que l'assemblée communale intervienne dans le cadre de chaque Association de communes.
- M. Claude-Alain Guerry relève que la contribution communale portée au budget 2022 à l'AISDPG s'élève à plus de CHF 555'000.00. Plusieurs conseillers communaux sont membres du Comité directeur de l'AISDPG. Il assure que la demande de M. Schmid sera transmise.

La parole n'étant plus demandée, les citoyennes et les citoyens sont invités à approuver le budget de fonctionnement 2022 en levant la main.

Vote:

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement qui présente un excédent de revenus de CHF 44'136.00 est approuvé par les membres de l'assemblée communale à la majorité des voix, une objection et quatre abstentions.

3.2 Budget des investissements

Le budget d'investissements clôture sur un total des charges de CHF 1'590'000.00 pour l'exercice 2022.

Les nouveaux investissements présentés à l'assemblée pour 2022 sont :

> CHF 1'200'000.00 rénovation de pontons au port de batellerie

- > CHF 120'000.00 aménagement d'une place pour les bers
- > CHF 270'000.00 aménagement zone de loisirs

Présentation du plan financier – investissements 2022 :

Les dépenses des investissements de CHF 100'000.00 pour le bâtiment de la nouvelle administration et de CHF 200'000.00 pour le « Ruisseau des Côtes », ainsi que la 4ème étape des installations techniques du camping de CHF 500'000.00 seront présentées dans la mesure du possible lors de l'assemblée du printemps 2022.

Le Conseil communal se réserve toutefois le droit d'avoir recours à l'emprunt pour le financement des investissements présentés ci-dessus dans la catégorie « fonds propres » en raison de sa situation de trésorerie au cours de l'année 2022.

- M. Gilbert Delley demande ce qu'il en est du montant de CHF 200'000.00 concernant le « Ruisseau des Côtes ». Le montant de cette étude laisse présager un montant élevé pour réaliser les travaux.
 - M. Cotting informe qu'un montant de CHF 77'000.00 est porté au budget de fonctionnement 2022 et concerne tout le bassin versant, de manière à limiter l'afflux d'eau lors d'orages et des fortes précipitations qui en résultent. Le montant de CHF 200'000.00 d'étude est prévu en deuxième étape.

3.2.1 - CHF 1'200'000.00 Réfection des pontons au port de batellerie

M. Claude-Alain Guerry procède à la présentation par rétroprojection.

La situation actuelle du port est péjorée par les 40 années d'exploitation et notamment par les nouvelles conditions climatiques. La crue a démontré les failles des installations.

L'ancienne concession a plus de 40 ans. Le dossier de renouvellement a été déposé en novembre 2020. Le retour du Service de l'environnement a été réceptionné en juillet 2021. Il mentionne que l'augmentation du tarif de location des places et l'introduction d'un droit de boucle sont justifiés et l'égalité de traitement entre ports fribourgeois est respectée. De plus, le montant du bénéfice du port est également admis par ce Service. Une partie des recettes perçues doit être réaffectée pour les biens d'utilité publique et selon le plan des investissements. Le dossier de renouvellement de la concession a été déposé auprès de la DAEC à la fin du mois de novembre 2021 et la mise à l'enquête publique doit intervenir en janvier 2022.

L'état des pontons d'amarrage des bateaux démontre que leur réfection devient nécessaire et la crue de cet été a accéléré la détérioration des installations. La restauration des pontons, prévue en plusieurs étapes, s'inscrit dans le cadre du programme des investissements intégré au dossier de renouvellement de la concession du port.

Une expertise a été réalisée par une société spécialisée dans le cadre de l'assainissement et de la rénovation des installations portuaires d'amarrage. Il en résulte un tableau synthétique et récapitulatif des coûts estimatifs pour le remplacement des pontons par de nouveaux, équipés de bornes électriques et d'alimentation d'eau. Ces montants sont estimatifs à +/- 15% et n'intègrent pas d'éventuels travaux hors de l'enceinte du port pour la consolidation ou l'approvisionnement en électricité et en eau.

Le Conseil communal préconise la réfection sur une durée de 5 ans, voire plus des installations, soit un investissement de 1.2 mio pour la première étape. Les charges de fonctionnement y relatives sont raisonnables. La réfection globale est estimée à un montant de 5.4 mio.

Le fait de procéder en plusieurs étapes présente l'avantage de mieux gérer l'avenir en se gardant la possibilité de repousser les futures interventions.

Le montant de 1.2 mio concerne la réfection de 4 pontons dans la première étape. Deux des pontons disposent de petites places qui ne correspondent plus à la demande actuelle.

Financement:

 Emprunt
 CHF 1'200'000.00

 Intérêts
 CHF 12'000.00

 Amortissement
 CHF 40'000.00

 Total des charges
 CHF 52'000.00

Rapport et préavis de la commission financière :

La commission financière a pris connaissance du budget des investissements 2022 transmis par le Conseil communal.

CHF 1'200'000.00 réfection des pontons au port de batellerie

La commission financière prend note que ce montant ne couvre qu'une étape d'un projet plus important chiffré à 5.4 mio et réparti sur 5 ans. Cette première étape comprend la réfection de 4 pontons.

La Commission financière s'interroge sur l'impact financier pour la commune et le port d'un potentiel refus des étapes suivantes du projet total.

Cependant, la commission financière émet un préavis favorable à cette tranche du projet.

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

M. Jean-Claude Décrevel demande si ces futurs investissements laisseront encore du bénéfice. Il estime que ce n'est pas le revenu des impôts qui doit couvrir la zone touristique.

Comme déjà mentionné précédemment, M. Guerry communique que le montant du bénéfice du port est admis par les Services de l'Etat et le maximum de ce qui a pu être obtenu. Les investissements font partie intégrante du programme des investissements de la concession.

- M. Cotting ajoute que la zone touristique s'autofinance et le revenu des impôts ne couvre en aucun cas les charges de la zone touristique.
- M. Gérald Cantin demande si les dimensions des petites places comprises dans cette première étape sont prévues d'être agrandies. M. Guerry répond par l'affirmative.
- M. Sébastien Schmid relève que certaines charges prévues pourraient être en dessous du calcul.
- M. Claude Ducret demande s'il est prévu que les installations électriques soient adaptées afin d'anticiper les chargements des bateaux à énergie électrique. M. Guerry répond par l'affirmative, dans la mesure du possible.
- M. David Vincent demande s'il ne serait pas plus judicieux d'investir pour la totalité de la réfection des pontons en une fois.
 - M. Guerry informe qu'il s'agit d'un choix du Conseil communal et il doit être tenu compte de la situation financière de la commune.

- M. Yann Dubied rejoint le fait de procéder à la totalité de l'investissement.
 - M. Guerry répond que le Conseil communal doit faire des choix en tenant compte d'autres investissements prévus pour la commune.
- M. Alexandre Dubey a le sentiment que le Conseil communal est en train de « saucissonner » cet investissement.
 - M. Cotting intervient en relevant que la concession du port n'est pas gagnée. La volonté de l'Etat est que les investissements soient réalisés. Cela comprend les digues, les bâtiments et toutes les infrastructures. Le calcul est établi dans le programme des investissements. La commune a dû présenter un plan d'investissements pour le renouvellement des installations portuaires. Ce dernier sert de justificatif aux tarifs appliqués. Ainsi, la commune s'engage à utiliser une partie de ses bénéfices pour atteindre les buts fixés. Ces bénéfices serviront également à financer les rénovations et les améliorations envisagées dans l'ensemble de la zone touristique. Dans le plan des investissements, il est également prévu une participation financière aux infrastructures communales, notamment envers le projet de l'administration communale.

A noter que l'augmentation du tarif de location des places d'amarrage a été contestée par certains locataires. Donc, les revenus supplémentaires doivent impérativement être destinés aux infrastructures communales. Cela serait donner un mauvais signal de ne pas remplir les conditions. La commune ne peut pas augmenter le port pour financer le ménage communal. De plus, le dossier de renouvellement sera mis à l'enquête publique. L'option choisie est de procéder par étapes afin ne pas charger les frais de fonctionnement.

- M. Stéphane Müller, membre de la commission financière prend la parole en accord avec son président, et informe que la même réflexion a été portée que celle évoquée. Toutefois, après discussion avec le Conseil communal, le fait de catégoriser l'investissement démontre une volonté afin de tenter de garantir l'obtention de la concession.
- M. Yann Dubied est conscient de la nécessité du plan d'investissements à long terme et le Conseil communal doit se pencher sur ce point. Cependant, il estime que cet investissement est soumis sans avoir la sécurité d'obtenir la concession et que les informations sont contradictoires.
 - M. Cotting relève que l'investissement sera réalisé quand la commune obtiendra la concession.

La parole n'étant plus demandée, les citoyennes et les citoyens sont invités à se prononcer sur l'investissement de CHF 1'200'000.00 pour la réfection de 4 pontons au port de batellerie en levant la main.

Vote:

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 1'200'000.00 pour la réfection de 4 pontons est accepté à la majorité des voix, aucune objection et une abstention.

Au vote à main levée, le financement de cet investissement est accepté à la majorité des voix, aucune objection et une abstention.

3.2.2 - CHF 120'000.00 - Aménagement d'une place pour l'entreposage des remorques à bateaux, arborisation et fermeture.

M. Philippe Cotting procède à la présentation du plan.

Dans le cadre du PAD Zone de tourisme et de loisirs, l'entreposage des remorques à bateaux a été prévu sur l'ancien terrain de football. D'entente avec le Service des forêts et la Grande-Cariçaie, cette solution a été validée. Afin de pouvoir exploiter cette surface et selon le permis de construire accordé, il est prévu de relever le terrain de 50 cm sur toute la surface, hormis les 10 mètres laissés libres en lisière de forêt. Dans un premier temps, il était prévu d'utiliser les matériaux issus du dragage du port pour le rehaussement, mais ils se sont avérés de mauvaise qualité. La terre émanant du chantier en cours à Delley Semences et Plantes sera donc utilisée et permettra de diminuer l'impact sur les transports.

Financement:

Fonds propres CHF 120'000.00

Amortissement CHF 4'000.00

Frais annuels CHF 2'000.00

Total des charges CHF 6'000.00

Rapport et préavis de la commission financière :

CHF 120'000.00 – Aménagement de la place d'entreposage de remorques à bateaux, arborisation et fermeture.

La commission financière admet la pertinence du projet et son coût. Elle note que le financement fait appel aux fonds propres et de fait n'augmente pas son taux d'endettement.

La commission financière émet un préavis favorable

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- M. Gilbert Delley demande s'il y a possibilité d'utiliser le passage par la forêt pour le déplacement des remorques. M. Cotting répond qu'il est impossible d'obtenir l'autorisation.
- M. Claude Ducret demande si le passage à pied par la forêt est maintenu. M. Cotting répond par l'affirmative.
- M. Jean-Claude Décrevel demande si une augmentation du tarif d'entreposage des remorques est prévue.
 - M. Cotting rappelle qu'une augmentation conséquente du tarif d'hivernage des bateaux a été réalisée en 2020. Aucune augmentation n'est donc envisagée pour les remorques.
- M. Alexandre Dubey félicite l'échange concluant avec la Grande-Cariçaie et l'arrangement permettant de diminuer les transports de la terre. Il demande si cette place pourra être utilisée pour le stationnement de véhicules durant l'été.
 - M. Cotting répond que cette place sera principalement utilisée pour l'entreposage des remorques.

La parole n'étant plus demandée, les citoyennes et les citoyens sont invités à approuver l'investissement de CHF 120'000.00 pour l'aménagement d'une place pour l'entreposage de remorques à bateaux, l'arborisation et la fermeture.

Vote:

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 120'000.00 pour l'aménagement d'une place d'entreposage des remorques à bateaux, arborisation, fermeture et le financement y relatif sont acceptés à la majorité des voix, aucune objection et pas d'abstention.

3.2.3 CHF 270'000.00 Aménagement de places de pétanque, installation d'un couvert secteur camping-plage, remplacement du cabanon de la plage, installations techniques et arborisation

M. Sébastien Ney, conseiller communal, procède à la présentation du projet, la répartition des coûts et au financement par rétroprojection.

Réorganisation de la zone pétanque :

- Suppression des pistes de pétanque actuelles, sur demande de l'Etat afin de répondre aux directives pour l'accès kite-surf et paddle. Place actuelle endommagée par les inondations et ne répondant plus aux normes de sécurité et nouveau cabanon d'une plus grande surface.
- Ajout de deux pistes de pétanque ente la place de jeux et le cabanon.
- Ajout de 8 pistes de pétanque dans la future zone de partage aux abords du camping.

Zone de partage :

- Installation d'un couvert en bois de 8m x 4m, proche des futures places de pétanque aux abords du camping et tables de pique-nique à disposition
- Cette zone est proche du chemin utilisé par les citoyens, les touristes et les courses d'école. Il n'y a pas d'endroit couvert de ce type dans la zone touristique.
- Mise à disposition d'une fontaine à eau accessible à tous, installée entre la place de jeux et le cabanon.

Remplacement du cabanon de la plage :

Le cabanon a plusieurs dizaines d'années et la structure est à refaire suite aux inondations. Il n'est également plus aux normes pour l'exploitation.

Installations de panneaux solaires et d'une borne USB :

- Intégration de panneaux solaires sur la nouvelle construction permettant un taux d'autoconsommation de 98% et un retour sur investissement de 10 ans. Le surplus de production d'électricité sera redistribué dans le réseau de la commune via le camping.
- Installation d'une borne USB permettant de recharger des appareils électroniques, alimentée par les panneaux solaires.

Réfection du chemin pédestre et haie d'ornement :

 Le chemin et la haie longeant la plage sont détériorés. La haie sera déplacée d'env. 2 mètres côté camping.

Récapitulatif des coûts présenté pour un investissement total de CHF 270'000.00

Financement:

Fonds propre CHF 270'000.00

Amortissement CHF 9'000.00

Frais annuels CHF 5'400.00

Total des charges CHF 14'400.00

Rapport et préavis de la commission financière :

La commission financière a pris connaissance du projet et de son coût. Elle note que le financement fait appel aux fonds propres de la commune, et de ce fait, n'augmente pas son taux d'endettement.

La commission financière émet un préavis favorable

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- M. Gérald Cantin demande s'il est prévu d'adapter l'altitude d'implantation des installations par rapport à la crue. M. Ney répond par l'affirmative.
- M. Jean-Claude Décrevel demande si les nuisances envers les campeurs ont été prises en compte.
 - M. Ney répond que la distance par rapport aux pistes de pétanque actuelles est pratiquement la même et ne devrait donc pas plus importuner les campeurs.
- M. Alexandre Huguet demande s'il est judicieux d'augmenter la distance entre les futures places de pétanque et le cabanon de la plage.
 - M. Ney relève que le cabanon est également fréquenté par les usagers de la plage.
- Mme Madeleine Ducret réitère sa précédente demande d'améliorer l'état des chemins dans certains secteurs de la zone touristique.
 - M. Ney répond que la réfection des chemins s'inscrit dans un projet global à court terme.
- M. Sébastien Schmid estime que ce projet est novateur et une nouvelle carte de visite pour la commune.
- M. Alexandre Dubey demande si les sociétés utilisatrices ont été informées et qui va faire la police concernant la pratique du kite-surf et du paddle.
 - M. Ney relève que le but est d'utiliser les espaces par tous en bonne intelligence.

La parole n'étant plus demandée, les citoyennes et les citoyens sont invités à approuver l'investissement de CHF 270'000.00

Vote:

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 270'000.00 pour l'aménagement de places de pétanque, installation d'un couvert secteur camping-plage, remplacement du cabanon de la plage, installations techniques et arborisation ainsi que le financement sont acceptés à la majorité des voix, sans objection et une abstention.

<u>Point 4 - Modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation des</u> communes de la Broye

Les communications relatives à cet objet ont été publiées dans l'information communale.

Mme Anne-Paule Rossel Serio, conseillère communale, procède à la lecture du nouveau texte des statuts soumis à l'approbation de l'assemblée :

Art. 27 « Emprunts »

¹ L'Association peut contracter les emprunts nécessaires à la construction de bâtiments et à d'autres investissements jusqu'à concurrence de 50 millions de francs (au lieu de 30 millions de francs).

² L'Association peut en outre contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de 2 millions de francs (au lieu de Fr. 800'000.00).

Rapport et préavis de la commission financière :

La commission financière a pris connaissance des modifications de l'art. 27 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye suite aux nouvelles normes MCH2 et l'ouverture du nouveau CO de Cugy.

La commission financière émet un préavis favorable.

La parole n'étant pas demandée, les citoyennes et les citoyens sont invités à se prononcer pour les modifications de l'art. 27 « Emprunt » en levant la main.

Vote:

Au vote à main levée, les modifications de l'art. 27 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye sont approuvées à la majorité des voix, sans objection et une abstention.

Point 5 – Informations et divers

Avant de donner la parole aux membres de l'assemblée, M. Philippe Cotting communique diverses informations :

Crue-inondations

Comme chacun et chacune a pu le constater, les mois de juin et juillet ont été particulièrement soumis à de fortes précipitations. Les débordements de ruisseaux et la montée des eaux du lac ont fortement affecté les habitants. En pleine saison touristique, les entrées financières ont été moindres et vont péjorer les résultats de la commune en 2021. Outre les dégâts aux divers bâtiments, certaines infrastructures ont souffert et devront être remplacées.

Le Conseil communal tient à remercier les habitants pour leur respect des règles émises en regard des dangers réels engendrés par cette situation.

Malheureusement, l'afflux de curieux a obligé le Conseil communal à engager en nombre des agents de sécurité.

Le Conseil communal remercie tout particulièrement les employés et le corps des sapeurspompiers pour leur présence et leur engagement sans faille.

Plan d'aménagement local (PAL)

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) a rendu une décision partielle relative à la révision générale du PAL. Le recours du Canton au TF ayant été rejeté, l'analyse des divers Services étatiques a été effectuée en accord avec la nouvelle législation. Pour notre commune, cela a un impact très important. Le changement des règles de densification dues à une déserte limitée en transports publics a engendré le refus de la plupart des modifications proposées dans le projet mis à l'enquête. Dans le cadre du droit d'être entendu, la commune a mesuré l'impact des décisions prises sur le territoire communal. Elle a formulé son accord, voire son désaccord face aux décisions prises. Parfois, elle a fait de nouvelles propositions en étant consciente de ne pas pouvoir changer les règles actuelles. Le Conseil communal attend le retour des Services de l'Etat pour remettre l'ouvrage sur le métier le plus rapidement possible.

Dans le courant du mois de septembre, le Conseil communal a organisé à l'interne une journée de réflexion sur l'état de la commune dans sa globalité. Le but étant de faire un état des lieux et de se projeter dans un avenir à court et à moyen terme.

Zone camping

- Le Conseil communal prévoit de terminer la 4^{ème} et dernière étape de la rénovation des installations techniques dans ce secteur. Le projet et son financement seront présentés en principe au printemps.
- En ce qui concerne la buvette et le magasin, le Conseil communal estime que l'actuelle construction ne répond plus aux nouvelles exigences et qu'une nouvelle infrastructure est nécessaire. Les accès et les places de stationnement doivent être améliorés pour une meilleure sécurité. Le Conseil communal est d'avis que le magasin devrait être déplacé sur une zone prévue dans le plan d'aménagement de détail. Le problème reste sa rentabilité qui n'est pas assurée. La prise de contact avec la société Denner a été claire sur ce point.
- Le Conseil communal estime que nos capacités d'hébergement fixes sont à développer.
 De petites constructions seraient possibles et rentables dans la zone à l'entrée du camping.

Zone touristique

- Le Conseil communal attend toujours la validation définitive du PAD par la DAEC. Cela permet tout de même d'envisager l'avenir de la zone touristique de manière sereine, tout en suivant des règles assez strictes en matière environnementale.
- Une étude de circulation a été mise dans le présent budget. Elle concerne l'ensemble du village de Portalban. L'idée est d'améliorer le flux des voitures, des piétons et des cyclistes. Une limitation à 30km/h dans le village est également en discussion. Libérer la zone de l'ancienne station d'essence est à l'étude. Cela permettrait d'avoir un nouvel espace de loisirs (skate-parc, terrain multisports...). Dans ce cadre, les arrêts de bus devront s'adapter aux nouvelles normes.
- D'entente avec les Services des forêts, des lacs et cours d'eau et de la Grande Cariçaie, un projet de revitalisation de la zone riveraine entre la plage et le ruisseau de la Contentenette devra être entrepris à court terme. Cet objet est prévu dans le PAD « Zone de tourisme et de loisirs ».

Bâtiments communaux

La loi sur l'énergie exige des institutions publiques un devoir d'exemplarité sur les immeubles de son patrimoine. La commune ne peut plus utiliser de l'énergie fossile pour chauffer ses bâtiments et produire l'eau chaude sanitaire. Si un pas important a été entrepris pour les constructions situées à Delley avec l'installation d'un chauffage à distance, la situation devient problématique pour celles situées à Portalban. De ce fait, la commune envisage d'améliorer la situation selon un ordre de priorité. L'école et l'immeuble de Portalban étant à assainir à court terme.

Projet nouvelle administration et salle communale

Le Conseil communal a pris connaissance en détail du projet. Il a été admis par tous que la construction d'une nouvelle administration était nécessaire. Ces derniers temps, plusieurs projets de crèches ont éclos dans notre région (Belmont Broye, Cudrefin et St-Aubin sur le site Agrico). La pertinence de cette infrastructure se pose donc. N'étant pas sur les voies principales du réseau routier, son exploitation devient plus délicate. A nos yeux, un projet sur le site de l'école de Gletterens pourrait avoir une meilleure visibilité. La construction d'une salle communale avec ou sans abri reste d'actualité. Le conseil a rencontré les architectes afin d'adapter le projet à nos nouvelles réflexions. De toute manière, les nouvelles exigences du Canton découlant du PAL, nous demandent d'adapter notre projet à ces dernières. Comme

relevé précédemment, une participation financière prélevée sur les revenus de la zone touristique est prévue. En effet, une part importante du travail de l'administration lui est dédiée.

Ruisseau des côtes

Le Conseil communal a mandaté un bureau d'ingénieur spécialisé dans le domaine afin qu'il poursuive les études liées à ce secteur. La demande de la commune est de considérer l'entier des dangers dus aux débordements de ce ruisseau. Ainsi, l'étude et les propositions qui en découleront prendra en compte tout le bassin versant. Avec les Services de l'Etat concernés par cette situation, plusieurs options seront analysées et la commune informera régulièrement sur l'avancement de ces travaux préliminaires. (présentation carte des dangers naturels et détermination des bassins versants)

Le Conseil communal est bien conscient que tout ne peut pas se faire immédiatement. Cependant, il semble important d'anticiper bien à l'avance des projets qui mettent toujours plus de temps à voir le jour du fait de la longueur des procédures.

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- M. Jean-Claude Décrevel demande ce qu'il est prévu concernant la buvette du camping. M. Cotting répond qu'une nouvelle buvette est prévue au même emplacement. Une réflexion doit être portée afin d'éviter un flux de voitures.
- M. Jean-Claude Décrevel demande si le Conseil communal a pensé à équiper des emplacements pour la recharge des véhicules électriques.
 M. Cotting répond par l'affirmative, cependant le problème qui pourrait survenir est de savoir si la capacité d'alimentation sera suffisante.
- M. Claude Ducret relève que le terrain acquis par la commune au centre du bas du village est prévu pour un lieu de rencontre. Il demande ce qu'il en est de ce projet. M. Cotting informe que ce terrain était prévu d'être affecté en zone centre dans le cadre de la révision du PAL. Le retour de la DAEC n'est pas favorable. Les possibilités de construire sont donc réduites au vu de l'application de l'IBUS. A noter que la densification est en relation avec la cadence des transports publics.
- Mme Madeleine Ducret demande ce qu'il en est des projets d'installations d'antennes 5G.
 - M. Cotting informe que les procédures sont toujours en cours.
- ➤ M. David Huguet demande ce qu'il en est du projet de la nouvelle administration et salle communale.
 - M. Cotting informe que la commune est confrontée à un problème d'IBUS suite au retour de la DAEC. Le Conseil communal a déposé sa détermination.
- M. David Huguet estime qu'il est très bien d'investir dans la zone touristique, cependant, il serait judicieux de prévoir une place de jeux à Delley, sans grands frais.
 M. Cotting répond que l'aménagement de place de jeux publiques représente un certain coût, un tel aménagement est envisagé dans le cadre du projet de la nouvelle administration et de la salle communale.
- M. Sébastien Schmid demande combien il y a de personnes morales dans la commune. Une réponse lui sera communiquée par écrit.
- M. Alexandre Dubey demande si la commune envisage d'adhérer au label « Citée de l'énergie ».

- M. Cotting informe que la volonté du Conseil communal est que la commune soit active en investissant dans des améliorations énergétiques par exemple, plutôt que d'obtenir le label.
- M. Yann Dubied demande s'il est prévu de sécuriser certains chemins pédestres.
 M. Cotting informe que la réfection et la sécurisation des chemins pédestres sont du ressort de la commune ainsi que de la Grande Cariçaie, en fonction des secteurs.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Cotting clôt l'assemblée à 22h30 en remerciant les citoyennes et les citoyens pour leur participation. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et présente les meilleurs vœux du Conseil communal pour 2022.

Ainsi fait à Delley

Au nom du Conseil communal